

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

**OBJET : Commune de Grans - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2018 - Tranche 2018.
Modification de l'affectation votée lors de la commission permanente du 14 décembre 2018 - délibération n° 270 concernant la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la commune de Grans, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 2 173 500 € pour la tranche 2018 du programme pluriannuel 2016/2018, sur une dépense subventionnable de 4 830 000 €HT ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n° 2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver, dans le cadre de l'opération de requalification du Port Vieux de La Ciotat, les mouvements d'affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur BORÉ ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

